

RLPI

#RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL DE L'ÎLE DE RÉ



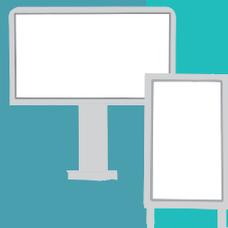
Le RLPI permettra

de créer des règles locales qui encadreront les enseignes, les publicités et les préenseignes installés sur l'île de Ré.

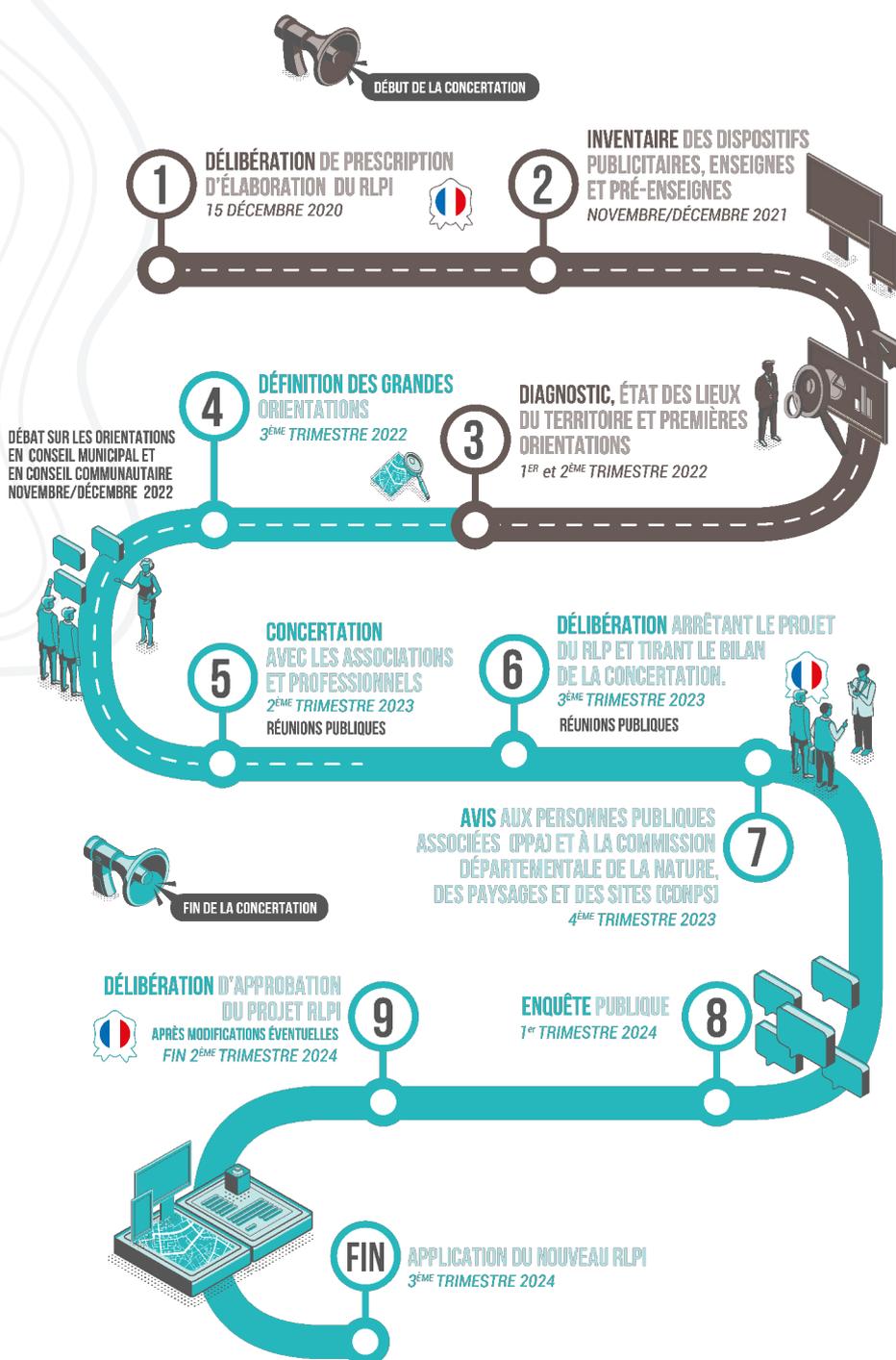
LES OBJECTIFS DU RLPI DE L'ÎLE DE RÉ

Les objectifs du RLPI de l'intercommunalité de l'île de Ré sont :

1. Renforcer la préservation du cadre de vie ainsi que l'identité paysagère de l'île de Ré, en créant des règles locales adaptant la réglementation nationale concernant la publicité extérieure.
2. Encadrer la visibilité des commerçants et des activités afin de permettre le développement des activités économiques.
3. Encadrer et permettre le signalement des animations associatives, culturelles et touristiques.
4. Renforcer la conformité des dispositifs aux réglementations en vigueur et organiser la gestion de la nouvelle compétence en matière d'affichage.



LES GRANDES ÉTAPES DU RLPI



SUPPORTS CONCERNÉS

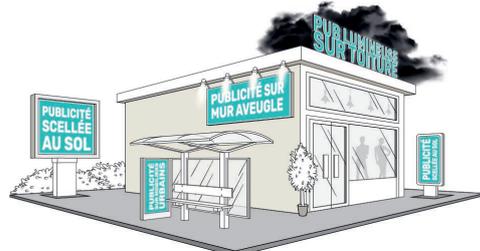
Les enseignes

Constitue une enseigne toute inscription, forme ou image apposée sur un immeuble et relative à une activité qui s'y exerce.



Les publicités

Constitue une publicité, à l'exclusion des enseignes et des pré-enseignes, toute inscription, forme ou image, destinée à informer le public ou à attirer son attention.



Les pré-enseignes

Constitue une pré-enseigne toute inscription, forme ou image indiquant la proximité d'un immeuble où s'exerce une activité déterminée.



LA CONCERTATION DU RLPI

S'informer et consulter le RLP :

- via le site internet de la Communauté de communes : <https://cdciledere.fr> ;
- via le dossier papier évolutif mis à disposition du public dans chacune des 10 mairies et au siège de la Communauté de communes ;
- via la presse locale et le journal intercommunal.

S'exprimer sur le projet :

- via le registre mis à disposition en mairie ;
- en participant aux réunions dédiées aux projets ;
- par mail à l'adresse suivante : accueil@cc-iledere.fr